

L'île de La Réunion dans la Seconde Guerre mondiale

Hervé Le Joubioux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7243>
ISBN : 978-2-8218-1122-5
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2011
Pagination : 81-92
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Hervé Le Joubioux, « L'île de La Réunion dans la Seconde Guerre mondiale », *Revue historique des armées* [En ligne], 263 | 2011, mis en ligne le 06 septembre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/7243>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

L'île de La Réunion dans la Seconde Guerre mondiale

Hervé Le Joubioux

La situation au début du conflit

- 1 La Réunion, la plus grande des îles de l'archipel des Mascareignes, est située dans le sud-ouest de l'océan Indien à l'écart des grands axes de circulation, à 800 km à l'est de Madagascar et à près de 10 000 km de Paris. La superficie de l'île est de 2 512 km², avec une circonférence de 207 kilomètres. C'est une véritable montagne dont les côtes peu découpées plongent directement à 4 000 mètres de profondeur. Située entre l'équateur et le tropique du Capricorne, La Réunion a un climat de type tropical avec une influence océanique. Après une occupation humaine plus ou moins brève sur l'île depuis sa découverte, au début du XVI^e siècle, la colonisation définitive se met en place avec l'arrivée d'Étienne Regnault et de 20 colons en 1665. Au début des années 1930, la population totale de l'île est évaluée ainsi : 192 566 citoyens français, 921 Malgaches sujets français, 2 242 Chinois et 260 Chinoises, 1 311 Arabes, 302 « Cafres », 196 Indiens et 395 étrangers¹. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la population de l'île est d'un peu plus de 200 000 habitants².
- 2 En ce début d'année 1939, la crainte devant le péril extérieur qui menace la France est réelle. Comme toutes les autres colonies françaises, La Réunion est soumise à la loi du 11 juillet 1938 portant sur l'*Organisation de la nation en temps de guerre*. La promulgation du décret du 2 mai 1939, portant réglementation d'administration publique pour l'application de cette loi, incorpore l'outre-mer dans les hostilités auxquelles la métropole pourrait être engagée. Ainsi, des mesures sont prévues sur l'emploi des personnes en temps de guerre ou sur leur réquisition³. Quelques mois plus tard, la guerre semble inévitable et, fin août, le gouverneur de La Réunion prend un premier arrêté qui organise un service de censure de la presse puis un autre arrêté qui institue un service des échanges commerciaux à Saint-Denis, destiné à évaluer les stocks, à veiller à leur

maintien et à leur répartition. De plus, une circulaire du gouverneur, relative à la défense passive, est adressée à tous les maires de l'île, afin d'établir un plan d'évacuation de leur commune en cas de bombardement aérien ou par mer.

- 3 Le vendredi 1^{er} septembre, la mobilisation générale est décrétée. Des affiches sont placardées sur les bâtiments publics. Dès le lendemain, des centaines d'hommes se dirigent vers Saint-Denis où se trouve le commandement militaire, à la caserne Lambert, sous l'autorité du gouverneur de l'île et d'un capitaine. Cependant, sur le plan militaire, le commandement de La Réunion dépend du général Abadie, commandant supérieur de la zone « Afrique orientale » qui regroupe 5 000 hommes environ et dont le quartier général est à Tananarive. Les sections sont situées à Diego-Suarez et Tamatave pour les unités de marine, à Arrachart pour les cinq Morane et les trois Potez de l'aviation. Pour l'infanterie et le matériel, elles se trouvent à Antsirane, Tananarive, Majunga, Fianarantsoa et Nossy-bé⁴. L'afflux massif de volontaires contraint le responsable militaire de la place, la capitaine Plat, vétéran de la Première Guerre mondiale, à aménager plusieurs campements provisoires : un près de la caserne Lambert, un dans les locaux de l'école centrale de Saint-Denis et un troisième dans la ville du Port.
- 4 Le 9 septembre, 1 014 mobilisés s'embarquent, à la pointe des Galets, sur le *Ville de Tananarive*, de la compagnie havraise péninsulaire, seul navire disponible. Il doit rejoindre la métropole, en passant par Tamatave et le canal de Suez⁵. Le voyage se déroule dans des conditions lamentables : 9 mobilisés meurent, tandis que 147 autres sont hospitalisés à leur arrivée à Marseille. Les deux contingents suivants partent le 25 avril et le 5 mai 1940, avec successivement 800 et 1 200 mobilisés à bord. Le dernier contingent part le 17 juin avec 350 hommes. En tout, 3 354 mobilisés quittent La Réunion⁶. 1 500 s'arrêtent à Madagascar et ne rejoignent pas la métropole. Dans la colonie, il y a une seule compagnie d'infanterie coloniale d'environ 200 hommes. Au niveau du matériel, elle dispose de 250 fusils Lebel, de 12 mitrailleuses Hotchkiss et de deux canons calibre 90 modèle 1888. Il n'y a pas d'unité de marine, aucun char, aucun avion. Une batterie de 95 est installée au port de la Pointe des Galets.
- 5 La situation en métropole incite alors le gouverneur de La Réunion à informer la population et, le 26 mai 1940, il annonce dans une allocution radiodiffusée l'attaque allemande qui a permis à son armée de pénétrer sur le territoire français⁷. Après avoir appris la demande d'armistice du gouvernement français, le gouverneur Pierre Aubert, comme tous les autres administrateurs des colonies, ne connaît pas les conditions imposées par les Allemands, et en particulier le sort réservé à la flotte française et à l'Empire. Mais quel peut être l'état d'esprit, dans ces moments tragiques, des gouverneurs des colonies les plus importantes ? Le général Noguès est le résident général de France au Maroc, membre du Conseil supérieur de la guerre, commandant en chef des troupes d'Afrique du Nord depuis septembre 1939, en poste à Alger. C'est sans nul doute le personnage le plus important de l'Empire français. Noguès craint un mouvement à Tunis si l'Italie déclare la guerre et il estime qu'il lui faut des forces suffisantes pour résister. De son côté, le général de Gaulle, persuadé que la guerre sera mondiale, souhaite mobiliser l'Empire afin de trouver les ressources pour continuer la lutte. Il envoie un télégramme à Noguès le 19 juin où il dit se tenir à sa disposition, soit pour combattre sous ses ordres, « soit pour toute démarche qui pourrait [lui] paraître utile »⁸. Le soir même, dans un message radiodiffusé, il adjure « l'Afrique de Clauzel, de Bugeaud, de Lyautey, de Noguès, de refuser les conditions ennemies »⁹.

- 6 Pendant ce temps, les gouverneurs généraux des principales colonies se concertent et se tournent, eux aussi, vers Noguès. Tous sont d'accord pour continuer la lutte aux côtés des Britanniques qui insistent, auprès des gouverneurs des colonies françaises, pour qu'ils combattent à leurs côtés. Ainsi, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, *lord Halifax* leur fait passer par ses consuls, « *au nom de Sa Majesté* » une communication leur demandant de se battre à leurs côtés. Pierre Aubert, qui n'a pas reçu la moindre instruction du gouvernement français, fait remarquer au consul anglais, Gaud, que l'armistice n'est pas encore applicable et qu'il ne peut donc pas répondre. Pierre Aubert ne sait pas encore que les deux armistices, avec l'Allemagne et l'Italie, sont entrés en vigueur. Noguès s'est résigné et il fait savoir à Weygand que, toujours disposé à poursuivre la lutte, il restera à son poste pour remplir « *une mission de sacrifice qui couvre son front de honte* »¹⁰. Son choix détermine alors celui des autres chefs de l'Empire qui s'alignent sur sa position et décident de rester fidèles au gouvernement du maréchal Pétain. En revanche, le général Catroux et le général Legentilhomme, commandant les troupes de la Côte française des Somalis « *maintinrent leur réprobation* »¹¹.

Le régime de Vichy

- 7 Le 10 juillet, par 569 voix contre 80 et 17 abstentions, « *l'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle Constitution de l'État français* ». Le 22 juillet, est promulguée, dans la colonie, la loi créant les commissions de révision des naturalisations. Cette loi, dite « *anti-étrangers* », inquiète les grands propriétaires fonciers de La Réunion qui emploient beaucoup de personnel mauricien, car ne n'appliquent pas, sur l'île, les lois du Front populaire, relatives au temps de travail et au salaire minimum. C'est la première loi répressive de Vichy.
- 8 Entre le mois d'août et le mois de décembre 1940, toutes les lois du gouvernement de Vichy sont appliquées scrupuleusement dans l'île, d'abord la loi du 13 août sur l'interdiction des sociétés secrètes : à La Réunion, seule la loge « *L'Amitié* » est interdite¹². Fin août, les fonctionnaires et agents de l'État doivent alors signer un engagement sur l'honneur de ne pas appartenir à une société secrète. En septembre, plusieurs lois sont mises en application : contre les individus dangereux, sur la déchéance de la nationalité et pour le jugement des crimes et délits commis contre la patrie. Un arrêté interdit de porter des insignes, ainsi que des croix de Lorraine, pouvant constituer un signe de ralliement de nature à troubler l'ordre public, et vise directement les partisans encore nombreux de la poursuite de la lutte incarnée par le général de Gaulle¹³. D'autres lois sont encore promulguées jusqu'à la fin de l'année 1940 : sur le statut des Juifs, l'interdiction des écoutes d'émissions radiophoniques britanniques en novembre, et sur l'obligation pour les fonctionnaires juifs de se déclarer en décembre.
- 9 Un changement important se fait avec la loi du 27 octobre 1940 suspendant les sessions du conseil général et confiant, au gouverneur, les pouvoirs précédemment dévolus à l'assemblée locale ainsi qu'à la commission coloniale. Désormais, il est assisté par une commission administrative de sept membres qu'il nomme. En quelques mois, la colonie passe donc de la fidélité au maréchal Pétain à une adhésion au régime d'exclusion, de contraintes, d'abandon de toute idée de démocratie, du gouvernement de Vichy. Tout ce qui est décidé en métropole s'applique immédiatement dans toutes les colonies, sans aucun particularisme. Toute la « *révolution nationale* » est ainsi calquée, « *clonée* » selon

l'expression d'Éric Jennings, pour l'outre-mer¹⁴. L'amiral Platon fait alors pression pour que la Légion française des combattants (LFC) y soit présente. De même, toutes les mesures répressives concernant les francs-maçons, les communistes, les gaullistes et les Juifs sont également transposées outre-mer. Pour La Réunion, après la suspension du conseil général, c'est au tour de l'administration municipale. La loi du 21 janvier 1941 indique que les maires, les adjoints et les conseillers municipaux « seront désormais nommés par délégations spéciales du gouvernement de Vichy »¹⁵.

- 10 Sur le plan militaire, des mesures sont également prises contre l'extérieur. Après la démobilisation entamée dès le 7 août 1940, le corps de défense de l'île se compose de 3 officiers, 11 sous-officiers, 17 soldats d'encadrement et un médecin. Le corps de troupe comprend 272 hommes : 257 recrues, 9 volontaires et 6 soldats de carrière. Dans différents endroits de la colonie, à la Pointe des Galets, Saint-Pierre, Sainte-Suzanne, Saint-Joseph et Sainte-Rose, des postes de vigie sont mis en place. De même, les phares de Sainte-Suzanne et de Saint-Pierre sont éteints. À la suite de la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Afrique du Sud et de la mise en état d'alerte en avril 1942, un système de signalisation optique pour les navires est installé à Saint-Denis et au Port. Le gouverneur Aubert réclame, en vain, des moyens de défense plus importants : 15 postes de gendarmes ne sont pas pourvus et il a besoin de deux avions de chasse pour faire respecter ses eaux territoriales¹⁶. Des plans de défense sont réalisés : création de poudrières, d'un abri et d'un poste de commandement pour le gouverneur avec un système de transmission, des tranchées creusées pour la population à Saint-Denis, Saint-Pierre et le Port. Enfin, des exercices d'alerte sont organisés le 31 mai¹⁷.

De la prise de Madagascar à la chute du régime de Vichy à La Réunion

La prise de Madagascar

- 11 Bien que toute la largeur de l'océan Indien sépare Madagascar de Ceylan, convoitée par les Japonais, Winston Churchill craint, tout comme le général de Gaulle, un débarquement ou une trahison de Vichy. La situation dans le golfe du Bengale et la menace japonaise sur Ceylan précipitent l'intervention britannique pour s'assurer du contrôle du port de Diego-Suarez, le reste de l'île ayant une moindre importance stratégique. L'urgence de la situation et le souvenir de l'échec anglo-français libres de Dakar décident Winston Churchill à ne faire appel qu'à des troupes britanniques¹⁸. Il estime que cette opération militaire, rebaptisée « Ironclad », doit être aussi l'occasion de justifier l'attaque pour éviter l'arrivée des Japonais et annoncer la restitution de l'île à la France dès la défaite de l'Axe. Le 22 avril, le corps expéditionnaire est rassemblé à Durban. Les forces navales sont composées d'un cuirassé, *Ramillies*, du porte-avions *Illustrious*, de deux croiseurs, onze destroyers, ainsi que des dragueurs et des corvettes et une quinzaine de navires d'assaut et de transport de troupes qui comprennent la 29^e brigade, un commando et deux brigades de la 5^e division. La crainte du Premier ministre vient du fait que c'est la première grande opération amphibie britannique depuis 27 ans et le manque d'expérience peut jouer dans des opérations aussi difficiles qu'un débarquement.
- 12 Le convoi, commandé par le vice-amiral Syfret, secondé par le major général Sturges et le général de brigade Festing, arrive à pied d'œuvre le 4 mai. À 6 h 30, toutes les plages de débarquement sont occupées par les forces britanniques, plus de 2 000 hommes¹⁹. À 5 h,

l'aviation anglaise avait attaqué les navires qui se trouvaient dans la baie de Diego-Suarez : le croiseur le *Bougainville* et les sous-marins *Beveziers*, *Monge* et le *Héros* étaient coulés. Vers 5 h 30, les avions anglais détruisaient au sol les cinq avions de chasse Morane 406 et les trois avions de reconnaissance Potez 63/II posés sur le terrain d'aviation militaire d'Arrachart près d'Antsirane. Ils coulèrent aussi l'avisos *D'Entrecasteaux* qui avait réussi à se dégager.

- 13 Le lendemain matin, un protocole reconnaissant la victoire est signé avec le commandant en chef des forces britanniques Syfret. Parmi les militaires français qui ont combattu figurent des appelés réunionnais. En septembre 1941, ceux âgés de 20 ans, la classe 40 B, ont été appelés à se présenter à la caserne Lambert. Le 18 septembre, ils sont 160 à s'embarquer pour Madagascar. Deux d'entre eux, Théo Ginet de la Plaine-des-Palmistes et Joseph Maurice Hoarau de l'Entre-Deux, sont tués au combat. Les autres sont faits prisonniers et envoyés en captivité au Kenya pendant deux ans, refusant de s'engager dans les rangs gaullistes, « *attendant un ordre qui ne venait jamais* ». Les Américains les rapatrient en juillet 1944, ils sont alors accusés de trahison pour avoir combattu les Britanniques. Il leur faut alors s'engager²⁰. Les pertes totales des Britanniques sont d'environ 400 tués ou blessés. Les troupes françaises ont perdu près de 500 hommes, 166 tués et 343 blessés sur les 1 400 engagés dans les combats²¹. Sur les 1 200 hommes restant, 950 officiers, sous-officiers et soldats se rallient aux Forces françaises libres²².
- 14 À La Réunion, le gouverneur Aubert reçoit, le 8 mai, un télégramme du gouverneur général de Madagascar, Armand Annet. Il est fait état du croiseur sud-africain, le *Frobisher*, qui se dirige avec 6 000 hommes vers l'île Maurice, vraisemblablement pour occuper La Réunion. L'état d'alerte est proclamé et, en fonction du plan d'évacuation prévu en septembre 1939, près de 9 000 personnes quittent Saint-Denis pour les hauteurs. Le 8 mai, après avoir eu connaissance de la fin des combats à Diego-Suarez, le gouverneur Aubert donne l'ordre de couler la drague *Le Boutteville* à l'entrée du port de la Pointe des Galets. Les deux navires assurant le cabotage entre Madagascar et La Réunion ayant été saisis à Diego-Suarez, les relations maritimes sont définitivement rompues. L'offensive britannique reprend à Madagascar, le 10 septembre, sous la direction du général Platt, commandant de l'Afrique orientale²³. Le 4 novembre, la position d'Ambalavao tombe aux mains des troupes britanniques, tandis que le détachement, débarqué à Tuléar, se dirige vers Ihosy. La convention d'armistice, dite convention d'Ambalavao, est alors signée le 6 novembre par le capitaine Fauché et le *brigadier-commander* O.-A. Dimoline. Le bilan total des pertes françaises fait état de 294 soldats tués : 173 militaires de l'armée de Terre dont 49 Français, 38 Sénégalais et Comoriens et 86 Malgaches ; 114 marins et 7 aviateurs²⁴.

La fin du régime à La Réunion

- 15 Les opérations de débarquement au Maroc et en Algérie retardent l'intention de la France combattante d'étendre « *son autorité à tout l'ensemble des possessions françaises dans l'océan Indien* »²⁵. À la fin de ces dernières, le général de Gaulle décide, le 11 novembre, « *d'effectuer le ralliement* » de La Réunion²⁶. Dès la reprise des hostilités à Madagascar en septembre, le gouverneur Aubert sait bien que, malgré la « résistance » du gouverneur général, le sort de la Grande Île va être scellé assez rapidement. Madagascar occupée signifie l'isolement complet de La Réunion. Il réunit le conseil de défense de l'île à l'hôtel du gouvernement : Saint-Denis est déclarée ville ouverte et ne sera pas défendue en cas

d'attaque de la colonie. Pierre Aubert décide de résister en se réfugiant à Hell-Bourg. Il emporte une TSF pour communiquer avec la métropole et part avec ses principaux collaborateurs ainsi qu'une partie des forces armées (120 soldats sur 303). Le chef de cabinet Pillet et le secrétaire général Rivière, assistés par la gendarmerie chargée du maintien de l'ordre, restent à Saint-Denis pour assurer les affaires courantes et demeurer en liaison avec le gouverneur.

- 16 Dans la nuit du 27 au 28 novembre, un navire, le contre-torpilleur des Forces navales françaises libres, *Le Léopard*, sous le commandement du capitaine de frégate Jacques Evenou – dit Richard –, se présente dans la rade de Saint-Denis. À bord se trouvent le futur gouverneur de la colonie, André Capagorry, le représentant du général de Gaulle à Maurice, le commandant Hector Patureau et 74 hommes sous la responsabilité du commandant Barraquin. Les premiers soldats débarquent à 4 h 30, s'emparent des principaux lieux stratégiques et, à 8 h 45, l'administrateur Capagorry s'installe à l'hôtel du gouvernement. Un peu plus tard, il s'adresse aux personnes présentes et donne déjà la direction de son action future : « *Nous avons besoin de la collaboration de tous, de toutes les énergies, de toutes les bonnes volontés, de toutes les ressources de l'île. Je vous demanderais de chasser de vos cœurs la haine pour tous ceux qui ne pensent plus comme vous. Nous sommes tous des Français. (...) soyez sans haine pour quiconque et n'entretenez pas de question de partis, tendant à agiter l'opinion.* »²⁷
- 17 Le 30 novembre, à midi, la radio de Saint-Denis diffuse un communiqué officiel d'André Capagorry qui informe la population de la reddition de Pierre Aubert « *qui a fait son devoir avec courage et correction* ». Le nouveau gouverneur se rend alors à Hell-Bourg où il est l'hôte à dîner de son prédécesseur. Les deux hommes se connaissent depuis plus de 20 ans et s'apprécient. Le repas se déroule dans une atmosphère très cordiale. Pierre Aubert informe le nouveau gouverneur sur la situation dramatique de La Réunion : plus de nourriture, plus de tissu. Le 1^{er} décembre, un décret, signé à Londres par le général de Gaulle, charge officiellement André Capagorry des fonctions de gouverneur, à compter du 29 novembre. Ce décret est promulgué à La Réunion le 10 décembre. Le 2 décembre, un arrêté du gouverneur charge le capitaine Richard d'assurer la défense de l'île²⁸. Le 3 décembre, Pierre Aubert, portant les insignes de son grade, reçoit toutes les personnalités dans le salon du gouvernement. Capagorry a tenu parole : « *Je voulais que le gouverneur Aubert parte comme un administrateur qui quitte l'île après un séjour régulier, avec les honneurs.* » Les dernières paroles d'Aubert rendent hommage à son successeur : « *J'ai la satisfaction de laisser le commandement de l'île à mon vieil ami le gouverneur Capagorry. C'est un homme de cœur dont vous ne tarderez pas à apprécier les hautes qualités.* » Il monte à bord du *Léopard* avec les honneurs militaires pour aller à Maurice où il est placé en résidence au château du Réduit.

Le changement de régime

- 18 Le nouveau gouverneur est confronté, dès son arrivée, au problème des institutions et du personnel administratif et politique. Alors qu'un changement assez important et l'arrivée de nouveaux fonctionnaires semblent probables, Capagorry conserve les principaux responsables de l'ancienne administration. Pourquoi une telle mansuétude ? Une des raisons est que le nouveau gouverneur n'a pas beaucoup de choix : déjà en nombre insuffisant, il ne peut se priver de leurs compétences à un moment très difficile de la vie de l'île. Une autre est liée à la personnalité d'André Capagorry et à la mission qui lui a été

confiée qui consiste aussi à rassembler la population et faire taire toutes les rancœurs nées sous le régime de Vichy.

- 19 La majorité des habitants de Saint-Denis s'est d'ailleurs réjouie de l'arrivée du *Léopard*, tandis que les autres communes n'ont pas tardé à faire parvenir des témoignages de sympathie, « *reflet de l'état d'esprit qui réside dans le grand nombre des engagements dans les corps de troupes* »²⁹. Le nombre de volontaires pour les Forces françaises libres atteint 1 300, mais seuls 200 quittent La Réunion, dont les deux fils de Raymond Vergès, Paul et Jacques. Le prince Vinh San est évidemment un des premiers à proposer ses services³⁰. Le commandant Barraquin, officier en second du *Léopard*, accepte son engagement pour une durée de trois mois en qualité de quartier-maître radio. Quelques semaines plus tard pourtant, il est débarqué, son engagement étant résilié pour inaptitude physique. Vinh San demande alors à intégrer l'armée de Terre le 3 février 1943 et réclame le soutien du gouverneur³¹. Malgré son appui, il devra attendre un an avant d'être admis comme soldat de 2^e classe à la caserne Lambert. En outre, 51 volontaires féminines s'engagent dans la lutte dès le début du mois de décembre 1942³².
- 20 Il faut alors effacer toutes les traces de l'ancien régime. Le 22 décembre, le gouverneur fait passer une circulaire à tous les chefs d'administrations et de services et à tous les maires : « *J'estime opportun de voir disparaître des bureaux des services publics les affiches, tracts et images de propagande, les photographies de personnalités marquantes du régime engendré par l'armistice franco-allemand de juin 1940.* »³³ De même, André Capagorry, dès son arrivée, fait libérer les condamnés politiques et prend des dispositions pour effacer les conséquences des condamnations prononcées contre eux, sur place ou en métropole. Les fonctionnaires relevés de leurs fonctions, en vertu des lois d'exception, sont réintégrés, et leurs préjudices, matériel et moral, réparés. Les organismes de propagande, créés à la demande du gouvernement de Vichy, ont été immédiatement dissous et leurs biens en voie de liquidation³⁴. Le 2 mars 1943, une ordonnance relative au rétablissement de la légalité républicaine est publiée à La Réunion, premier territoire français dans lequel cette question, relative aux actes de Vichy doit être résolue. Ce texte est l'occasion pour le Comité national de préciser les conceptions qu'il entend appliquer « *dans tous les territoires au fur et à mesure de leur libération et notamment dans la métropole dont La Réunion se rapproche beaucoup par sa population et par son statut dans l'Empire* »³⁵.
- 21 Le 11 décembre, suite à la démission de tous les membres du conseil municipal de Saint-Denis, un arrêté du gouverneur institue une délégation spéciale, nommée pour remplir les « *fonctions dévolues au maire et au conseil municipal démissionnaire* »³⁶. Douze autres maires nommés par l'ancienne autorité et une grande partie des membres de leur conseil municipal donnent aussi leur démission au cours du mois de décembre. Un autre arrêté institue, dans chaque commune, un conseil de notables, comprenant de quatre à vingt membres au maximum³⁷. De janvier à mars, toutes les anciennes délégations sont remplacées par les nouvelles, avec changement de responsables, sauf à Sainte-Marie et Salazie. Pour les mêmes motifs que certains maires, trois conseillers privés qui avaient joué un rôle politique postérieurement à l'armistice, démissionnent également. Les dernières traces de l'ancien régime disparaissent complètement en mars 1943, avec un arrêté promulguant le décret du général de Gaulle qui dissout la Légion française des combattants et volontaires avec ses groupements annexes³⁸. La proclamation du général de Gaulle du 20 décembre 1942 rétablit le conseil général dans ses droits et André Capagorry décide qu'il reprendra son activité au mois de mai 1943, à la date où il doit être

- régulièrement convoqué. En attendant, le gouverneur fera appel aux dates habituelles, au concours de la commission coloniale qui le supplée entre ses sessions ³⁹.
- 22 En juillet, 22 délégations spéciales et conseils de notables votent à l'unanimité une motion demandant à ce que l'île soit représentée auprès du Comité français de la libération nationale par Michaël de Villèle, conseiller privé. Capagorry donne son agrément « à la nomination de la personnalité désignée qui fut le créateur à La Réunion du mouvement France-Combattante » ⁴⁰. La session extraordinaire du conseil général s'ouvre le 7 octobre et désigne Michaël de Villèle comme représentant de La Réunion à l'Assemblée consultative d'Alger
- 23 Dès son arrivée, le gouverneur est confronté à la situation critique de la colonie : isolée de la métropole et des autres possessions françaises, sans relation avec d'autres pays, elle doit s'efforcer de survivre dans un système d'économie fermée et a dû s'adapter à cette situation. Les importations de riz, en moyenne de 30 000 tonnes par an, sont tombées à 5 600 tonnes en 1942. Ce déficit n'est pas comblé par les importations de maïs qui ne sont que de 2 800 tonnes en 1942. Il a donc fallu produire du maïs en quantité suffisante en augmentant les surfaces cultivables, au détriment de la canne à sucre. C'est à quoi s'était attaché le gouverneur Aubert depuis 1941. Parallèlement à cette extension des cultures vivrières, la consommation de denrées de première nécessité est contrôlée. À sa prise de commandement, le gouverneur Capagorry se trouve devant une situation extrêmement précaire des stocks : 40 jours de riz ou de maïs, 8 jours de matières grasses, 8 jours de savon, très peu de médicaments, manque total de tissu ⁴¹. Capagorry fait part alors, au Comité national français, des besoins immédiats de la colonie. Dès le début de décembre, le contre-torpilleur *Léopard* et le remorqueur *Amiral Bouvet* effectuent chacun un aller-retour à Maurice qui leur permet de rapporter 50 000 mètres de tissu, une dizaine de tonnes de farine, six tonnes d'huile alimentaire et quelques marchandises diverses. Le mois suivant, le cargo *Zambezia* importe, toujours de l'île Maurice, 300 tonnes de farine et 14 tonnes de beurre. En février, une opération de ravitaillement avec Madagascar permet de recevoir du riz, de la viande, du saindoux et du savon. Toutes ces initiatives, même si elles restent encore très insuffisantes, produisent un effet excellent sur le moral de la population et le gouverneur devient « *Papa de riz* ». Mais ces gestes de solidarité de l'île voisine ne résolvent pas le problème qui reste posé ⁴².
- 24 Sur le plan de l'hygiène et de l'état sanitaire, la pénurie est presque totale en matières azotées et en savon. La sous-alimentation chronique qui, en temps normal, entravait le développement physique de beaucoup de jeunes gens est encore aggravée par le manque persistant de produits essentiels. Une des conséquences malheureuses de cette pénurie demeure l'augmentation de la consommation d'alcool dans une île où l'alcoolisme cause de profonds ravages ⁴³. Dans le domaine vestimentaire, la situation est tragique : depuis juin 1940, seulement 4 % des besoins en tissu ont été satisfaits. La majorité de la population, très pauvre et qui n'a aucune réserve, ressent durement ce manque. Une grande partie des habitants est nue ou presque, « *dans ce pays, profondément catholique, où la pudeur est très développée, de nombreuses personnes restent, faute de vêtements, confinées dans leurs cases* » ⁴⁴. Cette sorte de déchéance morale, souvent constatée par les médecins, entraîne des « *spectacles affligeants* » ⁴⁵.
- 25 Alors que de 1939 à 1943, aucun cyclone n'a touché l'île, dans la nuit du 10 au 11 avril 1944, une tornade ravage La Réunion. Il y a 13 morts et 5 000 à 6 000 sans-abri, tandis que les pertes dans les champs de cannes sont estimées, dans certains endroits, à 50 % ⁴⁶. Même s'il y a des améliorations, la pénurie subsiste et entraîne ainsi la

pérennisation du marché noir et le développement du système D. Sur le plan démographique, nous assistons à une légère baisse des naissances et des décès par rapport à 1943, mais la mortalité infantile reste de 15 ‰ et les décès sont toujours importants, entraînant un faible accroissement naturel⁴⁷. Les privations, même si une amélioration se constate en 1944, sont responsables d'une bonne partie des pertes en vies humaines. En ce qui concerne les prisonniers de guerre, le gouverneur Aubert avait déjà envoyé des dossiers de libération à Vichy, pour permettre le retour de certains soldats malades ou ayant une famille nombreuse à charge. En 1944, il y a 102 internés dans des camps en France, 68 en Allemagne et 18 dont l'adresse est inconnue. Sept prisonniers sont rapatriés pour des raisons sanitaires⁴⁸.

- 26 Le gouverneur, qui a réussi à imposer l'Association bourbonnaise France combattante créée le 6 janvier 1944, se félicite du fait que, après avoir été combattue quelque temps par le groupe d'opposants gaullistes, un mouvement de large sympathie s'est développé et l'association compte près de 6 000 membres qui ont versé pour plus d'un million de francs de cotisations⁴⁹. Pourtant les critiques se manifestent plus ou moins ouvertement. La presse, qui s'est diversifiée, s'en prend au gouverneur et à Michaël de Villèle, accusés de mettre sur pied un mouvement d'émigration vers la Grande Île. C'est, entre autres, le contenu d'un article de Paul Garros dans son journal *Le Feuillet*⁵⁰ et d'un autre du *Cri du Peuple*, d'Hervé Cazenove, stigmatisant également Michaël de Villèle, qui s'est occupé, pendant son séjour à Madagascar, « d'[y] envoyer les enfants de Bourbon »⁵¹.
- 27 Capagorry ne veut pas que les ordonnances du 6 mai 1944 qui accordent la liberté de la presse en métropole et en Algérie soient appliquées dans l'île. La réponse de René Plevén ne se fait pas attendre : il n'est pas question, alors que la fin de la guerre est proche, de les ignorer. C'est seulement l'état de guerre qui avait justifié les restrictions « *contre une des libertés les plus fondamentales de la République Française* ». De plus, toutes les autres colonies ont demandé la promulgation de ces ordonnances sur leur territoire. Le dernier argument du commissaire aux Colonies concerne l'ouverture prochaine des élections qui ne peuvent pas se concevoir, dans un régime démocratique, sans laisser à l'opinion publique la liberté d'expression nécessaire. Dans ses réponses au gouverneur, transparaissent bien les idéaux du GPRF : grandes réformes, sociales en particulier, démocratie, retour des libertés individuelles, droit d'expression⁵². Capagorry prend acte de cette volonté, ce qui ne l'empêche pas de continuer à censurer, mais cela ne concerne plus que les articles le critiquant nommément ainsi que ses principaux collaborateurs. Ces attaques se concentrent surtout sur l'épuration qui, pour certains journaux, n'a pas été encore faite.
- 28 Dans le domaine électoral, une ordonnance du CFLN du 21 avril 1944 a été rendue et porte sur le droit de vote accordé aux femmes. Une autre ordonnance du 5 octobre de la même année, mais émanant du GPRF à Paris, confirme cette extension totale du droit de vote à tous les citoyens, hommes et femmes. L'annonce de l'ordonnance sur l'indignité nationale du 26 août 1944 relance la polémique sur l'épuration, d'autant qu'elle n'est pas encore appliquée à La Réunion. Le gouverneur reste donc fidèle à sa stratégie, basée sur la recherche du consensus : *statu quo* avec les syndicats, accord avec les usiniers par l'intermédiaire de Michaël de Villèle et bienveillance à l'encontre des conseillers généraux, plus ou moins compromis sous le régime de Vichy, et relativement hostiles au nouveau régime.
- 29 Pourtant, la fin de la guerre semble de plus en plus proche en métropole. Après le débarquement allié du 6 juin 1944 en Normandie, Paris retrouve la liberté le 25 août et le GPRF s'y installe. René Plevén reste en poste, mais avec le titre de ministre de l'Outre-

mer. À La Réunion, cette annonce de la libération de la capitale provoque un enthousiasme général : les cloches sonnent, les maisons sont pavoisées, de Gaulle est acclamé, une émission spéciale de la radio remplace le programme habituel et une retraite aux flambeaux est organisée⁵³. Pour le gouverneur, l'année 1944 s'achève bien sur un plan personnel : il s'est vu décerné la croix de la Libération le 19 octobre, qui le fait compagnon de la Libération, et il est nommé gouverneur de 2^e classe, le 30 décembre⁵⁴.

- 30 Le 7 janvier 1945, un rapport du gouverneur au département précise la situation de la colonie depuis le début de la guerre. Il estime que 70 % des champs de cannes ont été détruits et que le déficit de la production sur les trois dernières années est de 200 000 tonnes de sucre et de 100 000 hectolitres de rhum. La perte estimée, aggravée par le cyclone, est d'environ 100 millions de francs⁵⁵. Entre le 6 et le 7 avril, un autre cyclone, aussi violent que celui de l'année précédente, s'abat sur l'île : 13 morts, beaucoup de sans-abri. La récolte de cannes est perdue à 50 %, de nombreuses voies de communication coupées, le réseau téléphonique entièrement détruit. Les dégâts sont évalués à plus de 300 millions de francs.
- 31 Le 7 mai, la déclaration de capitulation de l'amiral Doenitz est captée. Tous les bâtiments de l'île sont alors pavoisés. Dans les municipalités prévenues, des cortèges, camions et voitures fleuries, se forment. Les 8 et 9 mai sont déclarés jours fériés et entraînent de nombreuses festivités : dépôt de gerbes, *Te Deum* et bals populaires. Une évaluation relative à l'implication des Réunionnais dans le conflit fait état de 8 539 soldats mobilisés de 1939 à 1945. Parmi eux, 1 300 ont été volontaires pour rejoindre les Forces françaises libres. Finalement, près de 3 500 hommes ont effectivement quitté la colonie et 200 ont servi dans les rangs des FFL⁵⁶.
- 32 Les élections municipales, qui avaient été repoussées à la suite du cyclone et des fêtes de la libération, sont prévues pour le 27 mai. Elles se déroulent dans le plus grand calme grâce aux mesures prises, et, dès le 29 mai, le gouverneur peut envoyer un télégramme annonçant les résultats des élections et les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées : « *Le grand vainqueur journée - stop - Est parti d'action démocratique et sociale présidé par le docteur Vergès s'appuyant sur masses ouvrières CGT - stop - Qui conquiert 12 communes sur 23 notamment les plus importantes St-Denis St-Pierre St-Louis St-André St-Paul et Port - stop - Aucun ballottage - stop - Sur 102 620 inscrits au total il y eut 76 249 votants - stop - Femmes furent très nombreuses à voter - stop - Listes action démocratique et sociale obtinrent 40 759 voix autres listes 35 490.* »⁵⁷ L'année suivante marque une nouvelle étape dans l'évolution de La Réunion qui, du statut de colonie, accède à celui de département français.

BIBLIOGRAPHIE

COMBEAU (Yvan), *La vie politique à La Réunion, 1942-1963*, éditions SEDES, 2001, 201 pages.

MAREK (Bernard) et BOURAU-GLISIA (Guy), *Une île dans la guerre*, Azalées éditions, 1992, 143 pages.

LE JOUBIOUX (Hervé), *L'administration coloniale : les gouverneurs de La Réunion et de Madagascar de 1939 à 1947*, thèse de doctorat sous la direction d'Yvan Combeau, université de La Réunion, novembre 2008, 605 pages.

LE JOUBIOUX (Hervé), *Les gouverneurs de La Réunion de 1936 à 1947*, DEA sous la direction d'Yvan Combeau, université de La Réunion, septembre 2001, 154 pages.

ESPÉRANCE (Martin J.-C.), *L'île de La Réunion de 1939 à 1945*, étude politique, économique, sociale, DEA de sciences politiques, sous la direction d'Hubert Gerbeau, faculté de droit d'Aix-en-Provence, université française de l'océan Indien, 1896, 124 pages.

NOTES

1. Archives départementales de La Réunion (ADR), série 8 K121, recensement de 1931
2. Selon une estimation, on compte 208 858 habitants en 1936. Fin 1941, la population est de 220 955 habitants (INSEE Réunion).
3. Titre V du décret du 2 mai 1939 et chapitre II.
4. MAREK (Bernard) et BOURAU-GLISIA (Guy), *Une île dans la guerre*, Azalées éditions, 1992, p. 18-20. Les 5 000 soldats sont organisés en régiments mixtes, en bataillons, en compagnies. Près de 8 000 civils se présentèrent dans les trois centres de recrutement de La Réunion.
5. *Ibid.*, p. 21-22. Parmi ces mobilisés, il y a 3 officiers et 4 sous-officiers et près de 1 000 soldats.
6. ESPÉRANCE (Martin J.C.), *L'île de La Réunion de 1939 à 1945*, étude politique, économique et sociale, DEA de sciences politiques, sous la direction de Hubert Gerbeau, université de droit d'Aix-en-Provence, p. 7. L'autre chiffre avancé est celui de 3 382 hommes.
7. ADR, série 1 M 4002, proclamations des gouverneurs.
8. GAULLE (Charles de), *Mémoires de guerre, L'appel : 1940-1942*, Plon, 1999, p. 330.
9. *Ibid.*, p. 90.
10. *Le journal de la France*, tome 1, *op.cit.*, p. 384-385
11. GAULLE (Charles de), *op.cit.*, p. 91.
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*, arrêtés du 12 et du 16 septembre 1940.
14. CANTIER (Jacques) et JENNINGS (Éric) (dir.), *L'Empire colonial sous Vichy*, Odile Jacob, 2004, p. 4.
15. MAREK (B.) et BOURAU-GLISIA (G.), *op.cit.*, p. 36.
16. ESPÉRANCE (Martin J.-C.), *op.cit.*, p. 38-39.
17. *Ibid.* Le corps de défense, envoyé de Saint-Denis par le train pour ces exercices d'alerte, prend trop de retard ; le gouverneur décide alors de laisser une micheline en état d'alerte.
18. *Ibid.*, p. 236.
19. Les plages de débarquement ont des noms de code : trois se situent dans la baie d'Ambararata, « *Green beach* », « *White beach* » et « *Blue beach* » ; la quatrième « *Red beach* » se trouve dans la baie du courrier.
20. *Journal Le Quotidien* du 12 septembre 1988, p. 3. Six d'entre eux ont refusé de s'engager malgré le risque d'être fusillés. Finalement, l'ordre est arrivé et ils reprennent du service au sein de la 1^{re} brigade d'Extrême-Orient.
21. SHD/GR, 8 H 82, dossier 4, pertes françaises pendant la défense de Diego-Suarez : armée de terre, 41 tués et 252 blessés ; marine : 119 tués et 87 blessés ; air : 6 tués et 4 blessés.
22. SHD/GR, 8 H 82, service de presse de la France combattante du 12 octobre 1942.
23. CHURCHILL (Winston), *op.cit.*, p. 250.
24. Archives nationales (CARAN), 3 W 48, procès Annet.
25. GAULLE (Charles de), *Mémoires de guerre, l'unité : 1942-1944*, t. II, p. 69.

26. *Ibid.*
27. *Ibid.*
28. Archives municipales de Saint-Pierre, arrêté n° 2189 C, *JOR*, année 1942, p. 1281.
29. ADR, 1M4168, correspondance du gouverneur au département, rapport de février 1943.
30. VINH SAN (Claude), *Le destin tragique du prince Vinh san*, Azalées éditions, 2001, p. 141-144.
31. CAOM, série 1 Affpol 1131, télégramme de Capagorry au Comité national français du 9 avril 1943.
32. CAOM, série 1 Affpol 1131, situation politique au lendemain de la libération, télégramme de Capagorry à colonies Alger du 4 décembre 1942. Il y eut 8 539 mobilisés réunionnais de 1939 à 1945, mais seuls 3 500 ont quitté l'île.
33. ADR, *JOR*, 1942, p. 1327
34. ADR, 1 M 4168, correspondance du gouverneur au département, rapport de février 1943
35. CAOM, 1 Affpol 1131, situation politique au lendemain de la libération, texte ordonnance du 2 mars 1943.
36. ADR, *JOR* 1942, arrêté n° 2213 du 11 décembre 1942. Cette délégation spéciale est prévue par la loi municipale du 5 avril 1884.
37. ADR, 1 M 4168, correspondance du gouverneur au département, rapport de février 1943
38. ADR, *JOR*, 1943.
39. ADR, 1 M 3 082.
40. *Ibid.*
41. Cela correspond en tonnes à 2 152 de riz, 138 de maïs, 1 186 de légumes secs, 4 300 d'huile alimentaire, 3 de saindoux, 489 de café, 78 de sel, 12 de savon.
42. CAOM, série 1 Affpol 1131, situation économique de La Réunion, rapport de février 1943 de Capagorry au commissaire aux Colonies, p. 3.
43. CAOM, 1 Affpol 1131, rapport de Capagorry de mars 1943, p. 3.
44. CAOM, 1 Affpol 1 131, rapport de Capagorry de mars 1943, p. 3.
45. LA RHODIERE (Victor P. de), *Les affamés de Saint-Denis*, imprimerie Chane Pane, publié pour la 1^{re} fois en 1977, 68 pages.
46. ADR, 1 PER 82/22, *Le Progrès* du vendredi 14 et du mardi 18 avril 1944.
47. ADR, 2 PER 620, bulletin mensuel de statistiques coloniales. Il y a eu 8 204 naissances en 1944, 8 614, en 1943, et 4 961 décès contre 5 135 l'année précédente. On ne tient pas compte non plus des enfants mort-nés qui représentent 7 % du total des naissances. En cumulant mort-nés et mortalité infantile, on obtient un pourcentage de 22 % de décès par rapport au nombre de naissances. L'accroissement naturel annuel est de 1,5 %, ce qui représente 3 200 personnes.
48. ESPERANCE (Martin J.-C.), *op.cit.*, p. 113. Les femmes de prisonniers touchent des allocations militaires qui atteignent 12 francs par jour et 5 francs par enfant à charge. En 1943, la Croix-Rouge réunionnaise est créée et collecte argent et dons en nature.
49. CAOM, 1 Affpol 1131, rapport de juillet 1944 du gouverneur Capagorry au commissaire aux Colonies, p. 2.
50. ADR, série 1 M 4027, article du 13 juin 1944, n° 61 du *Feuillet*, journal bi-hebdomadaire France libre-combattante-résistante. Paul Garros, qui avait proposé son aide sincère et désintéressée à Capagorry lors de son arrivée sur l'île, ne cesse d'attaquer, depuis 1943, ce dernier qui censure régulièrement les articles où il est mis en cause.
51. ADR, 1 M 4027, article du 22 juin 1944.
52. CAOM, 1 Affpol 1131, réponse de Pleven à Capagorry du 11 août 1944.
53. ADR, 1 M 3015, télégramme de Capagorry du 28 août 1944.
54. CAOM, dossier de Capagorry EE/II/5506.
55. ADR, 1 M 4168, correspondance avec le département.
56. MAREK (Bernard) et BOURAU-GLISIA (Guy), *op.cit.*, p. 96.
57. ADR, série 1 M 4168, correspondance avec le département.

RÉSUMÉS

Le 1^{er} septembre 1939, pour la métropole, comme pour l'île de La Réunion et les autres colonies françaises, est marqué par la mobilisation générale. Au moment de l'armistice, le gouverneur Aubert, comme la plupart de ses collègues de l'outre-mer, choisit de rester fidèle au gouvernement du maréchal Pétain. Le régime de Vichy est alors reproduit dans la colonie et, aux lois répressives, s'ajoutent tous les problèmes de la colonie : ravitaillement, tissus, rationnement, marché noir, etc. En novembre 1942, l'arrivée de la France libre change la donne : c'est le retour progressif de la démocratie, même si les problèmes récurrents liés aux privations subsistent. Les Réunionnais, qui ont pleinement participé à l'effort de guerre auprès de la France libre, fêtent alors, en 1945, la fin de la guerre avec les espoirs qui y sont liés.

The island of Réunion in the war, 1939-1945 September 1, 1939, for the city, as well as for the island of Réunion and other French colonies, was marked by general mobilization. At the time of the armistice, the governor, Aubert, like most of his colleagues overseas, chose to remain loyal to the government of Marshal Pétain. The Vichy regime was then introduced into the colony and, along with repressive laws, added to all the problems of the colony: feeding, work patterns, rationing, black market, etc. In November 1942, the arrival of Free France changed that: it brought the gradual return of democracy, even if the recurring problems associated with deprivation remained. The people of Réunion, who were fully involved in the war effort to free France, celebrated then, in 1945, the end of the war and their hopes which were interconnected.

INDEX

Mots-clés : France libre, île de La Réunion, Vichy

AUTEUR

HERVÉ LE JOUBIOUX

Professeur d'histoire et géographie, sa thèse (université de La Réunion, 2008) porte sur *L'administration coloniale : les gouverneurs de Madagascar et de La Réunion de 1939 à 1947*. Il a publié différents articles dont : « Les gouverneurs de l'océan Indien » dans Évelyne Combeau-Mari et Édmond Maestri (dir.), *Le régime de Vichy dans l'océan Indien* (éditions SEDES, 2002), « Les derniers gouverneurs de La Réunion sous la III^e République (1938-1940) », dans Yvan Combeau (dir.), *La Réunion sous la III^e République, 1870-1940* (Océan éditions, 2005), ainsi que « La vie politique à La Réunion de 1939 à 1945 », dans Yvan Combeau (dir.), *L'île de La Réunion dans le XX^e siècle* (L'Harmattan, 2009).